



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation**

Séance du 5 octobre 2017

Convocation du 29 septembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,  
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Louis Oheix,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Était absente :

Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 5 octobre 2017

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 24 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique en date du 25 septembre 2017,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, culturelle, médico-sociale, police municipale et animation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services :

Dans la filière administrative :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet,
- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à temps complet,
- la création d'un emploi de rédacteur (catégorie B) à temps complet.

Dans la filière technique :

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet.

Dans la filière animation :

- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet.

ADOpte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire





En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le.....1..0..OCT..2017.....  
et publié le...1..0..OCT..2017..  
Le directeur général des services

*A. Lemaire*

VILLE DE SCEAUX  
Tableau des effectifs au 1er novembre 2017

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)</b>				
Directeur général des services	A	1		
Directeur général adjoint des services	A	2		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché hors classe	A	2		
Attaché principal	A	3		
Attaché	A	28		6
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4		
Rédacteur	B	11		5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	24		1
Adjoint administratif	C	33	1	
<b>TOTAL (1)</b>		<b>111</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	3		
Ingénieur	A	4		1
Technicien principal 1ère classe	B	2		
Technicien principal 2ème classe	B	8		1
Technicien	B	4		3
Agent de maîtrise principal	C	5		1
Agent de maîtrise	C	3		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	29		
Adjoint technique	C	109	3	8
<b>TOTAL (2)</b>		<b>176</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
Assistant socio-éducatif principal	B	1		
Assistant socio-éducatif	B	1		
Educateur de jeunes enfants principal	B	9		
Educateur de jeunes enfants	B	8		6
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	9		1
Agent social principal de 2ème classe	C	4		
Agent social	C	2		
Puéricultrice classe supérieure	A	2		
Puéricultrice de classe normale	A	3		
Psychologue de classe normale	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1		
Infirmier de classe normale	B	1		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1		

Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	34		6
<b>TOTAL (3)</b>		<b>78</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1		
Educateur APS	B	7	3	2
<b>TOTAL (4)</b>		<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Bibliothécaire	A	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2		
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	4		1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3		
<b>TOTAL (5)</b>		<b>12</b>		<b>2</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier chef principal	C	1		
Gardien - Brigadier	C	3		
Gardien	C	2		
<b>TOTAL (6)</b>		<b>6</b>		
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur territorial	B	4		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5		
Adjoint d'animation	C	28	4	4
<b>TOTAL (7)</b>		<b>37</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>EMPLOIS HORS FILIERE</b>				
Directeur de cabinet		1		
<b>TOTAL (8)</b>		<b>1</b>		
<b>TOTAL GENERAL (1 à 8)</b>		<b>429</b>	<b>12</b>	<b>47</b>
<b>Soit, en équivalent temps plein :</b>		<b>423,94 postes</b>		